



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>45361</b>	De <b>M. Olivier Falorni</b> ( Libertés et Territoires - Charente-Maritime )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> >fonction publique hospitalière	<b>Tête d'analyse</b> >Valorisation de la filière administrative des hôpitaux	<b>Analyse</b> > Valorisation de la filière administrative des hôpitaux.
Question publiée au JO le : <b>26/04/2022</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Olivier Falorni appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la filière administrative et technique hospitalière. Ces métiers (agents d'accueil, secrétariat médical, agents des finances) sont indispensables, au même titre que tous les autres. Sans cette filière aucune prise en charge ne peut être envisageable, aucune recette n'entrerait dans les établissements pour leur bon fonctionnement. Tous les hôpitaux du territoire ont besoin de tous les agents pour fonctionner. Pourtant, que ce soit pendant la négociation du Ségur de la santé ou lors du dernier plan de revalorisation, cette catégorie n'a jamais été mise en avant, ni même citée depuis le début de la crise sanitaire. Aussi, les syndicats dénoncent une injustice supplémentaire révélant la non considération de métiers pourtant essentiels et indispensables à la santé publique. Ils demandent la même revalorisation de carrière votée au Ségur de la santé pour les autres métiers de la santé. Ils demandent également le passage des personnels de cette filière classés C en catégorie B de la fonction publique hospitalière. Cette disparité crée aujourd'hui, de fait, une rupture d'égalité de traitement. Ces agents doivent obtenir la reconnaissance qu'ils méritent. Aussi, il souhaite savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour répondre à ces revendications justes.